



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR L'ACHAT DE
JEUX ET JOUETS ADAPTES AUX ENFANTS
JUSQU'A 2 ANS INCLUS DES STRUCTURES
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DE
VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIETE
BERROUS JEUX EDUCATIFS**

**DÉCISION N° AU-19-185
EN DATE DU 15 MAI 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4938 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Clotilde LOCQUEVILLE, 12^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au journal BOAMP et au Profil Acheteur de la Ville le 15 janvier 2019 relatif à l'accord-cadre pour l'achat de jeux et jouet adaptés aux enfants jusqu'à 2 ans inclus, des structures d'accueil et de la petite enfance de Vincennes ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société BERROUS JEUX EDUCATIFS jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER l'accord-cadre pour l'achat de jeux et jouet adaptés aux enfants jusqu'à 2 ans inclus, des structures d'accueil et de la petite enfance de Vincennes avec la société BERROUS JEUX EDUCATIFS, sis 6 avenue Des Roses – 94386 BONNEUIL SUR MARNE Cedex, représentée par Monsieur Paul ASSI, Gérant.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bon de commande, susceptibles de varier de la manière suivante :

- Montant minimum annuel : 8 000 € HT (9 600 € TTC)
- Montant maximum annuel : 30 000 € HT (36 000 € HT)

Les prix contractuels sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires affectés du rabais de 25%.

L'accord-cadre, passé pour une durée initiale d'un an, et est reconductible de manière tacite, 2 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 3 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la petite enfance,

Signé

Clotilde LOCQUEVILLE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190515-lmc1H6274H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/05/2019
Date de Publication : 15/05/2019